

Environnement et développement durable en Basse-Normandie

BASSE-NORMANDIE MACÉDOINE

► La politique « Environnement et développement durable » de la Région Basse-Normandie

La politique « Environnement et développement durable » de la Région Basse-Normandie

La Région participe aux programmes de mise en Suvre des politiques environnementales :

- Mise en valeur des milieux (avec la compétence juridique pour la création de Parcs Naturels Régionaux et de Réserves Naturelles Régionales),
- Élimination et valorisation des déchets d'origine industrielle (avec le Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux),
- Élaboration du Plan Régional pour la Qualité de l'Air.

La Région Basse-Normandie intervient au-delà de ses compétences réglementaires sur l'eau et les milieux aquatiques, les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables, la valorisation des paysages, la prévention des risques naturels et le développement durable.